

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 2

Autor: [s.n.]

Rubrik: Suisse actuelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bureau fédéral de l'égalité: Patricia Schulz au gouvernail

Après une juriste bâloise, une juriste genevoise, Patricia Schulz, prend la succession à la tête du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes de Claudia Kaufmann, appelée à exercer les fonctions de secrétaire générale adjointe au Département fédéral de l'intérieur.

Une Romande et Genevoise, jusqu'ici plongée dans le monde académique et la recherche, accepte un nouveau défi en occupant, dès le 1^{er} février, un poste à temps plus que complet au sein de l'administration fédérale à Berne. Un défi d'autant plus important que la situation économique n'est aujourd'hui guère favorable à la promotion des femmes.

«Il faut aller plus loin que la défense de l'égalité formelle et créer les conditions matérielles permettant aux femmes de réaliser leurs projets, explique-t-elle. Ce qui passera par des mesures incitatives en leur faveur pour arriver en particulier à transformer de l'intérieur le monde du travail façonné actuellement encore par les hommes pour les hommes.»

L'initiative pour une représentation adéquate des femmes au sein des autorités fédérales, qu'elle soutient avec conviction, apparaît à Patricia Schulz comme un instrument efficace pour favoriser ce changement des mentalités. Pour la nouvelle cheffe du Bureau de l'égalité, les débats du Conseil national, lors de la session de mars, sur la loi sur l'égalité, feront sortir les loups du bois. Pour savoir en particulier qui éprouve des réticences face au renversement de la preuve en cas d'action judiciaire dans le domaine de l'égalité des salaires et qui s'oppose à ce que les organisations féminines et syndicales représentent les travailleuses lors d'une violation de l'égalité des salaires.

Concrètement, vu les moyens plutôt modestes à la disposition du Bureau de l'égalité au regard de l'ampleur de la tâche



«Il faudra faire preuve d'une vigilance de tous les instants, ne serait-ce que pour ne pas perdre les droits acquis.»
Patricia Schulz

qui reste à accomplir, Patricia Schulz sait que son travail principal consistera à informer et à convaincre. Elle sait toutefois qu'elle peut s'appuyer sur un réseau de femmes et d'hommes qui partagent ses convictions, que ce soit au sein de l'administration fédérale, des bureaux cantonaux et communaux de l'égalité, des syndicats, des associations féminines ou d'un certain nombre de personnalités politiques, au nombre desquelles figure en première ligne Ruth Dreifuss.

Née à Genève il y a quarante-quatre ans, Patricia Schulz est licenciée en droit et avocate. Elle a participé à une mission de l'Organisation internationale du travail à Madagascar avant d'entrer en qualité de chargée d'enseignement au Département de droit constitutionnel de l'Université de Genève. Elle a également collaboré à des enquêtes du Fonds national de la recherche scientifique, le dernier projet en date auquel elle a dû renoncer, vu ses nouvelles fonctions, étant le programme national de recherche «Femmes, droit et société».

Claudia Kaufmann, la pionnière

Claudia Kaufmann a défriché le terrain à Berne. Nommée il y a cinq ans à la tête du Bureau fédéral de l'égalité dès sa création après plus de dix ans d'attente, elle reconnaît avoir eu à l'origine la tâche plus facile que celle qui lui a succédé le 1^{er} février, «car en 1988 la conjoncture économique était meilleure». Les progrès, convient-elle, ont été modestes et sa patience parfois mise à rude épreuve. Elle peut toutefois afficher à son palmarès l'élaboration des formulations non sexistes au sein de l'administration fédérale, et la mise au point du projet de loi sur l'égalité qui, tout en ayant trouvé grâce devant le Conseil fédéral, constitue néanmoins le minimum acceptable au regard de la législation étrangère déjà en vigueur.

Anne-Marie Ley

Campagne œcuménique 94

Les femmes animent le monde

(sk) – «Nous aimerions non seulement que soit reconnue l'égalité partout dans le monde, mais aussi la différence. Laisser les femmes animer le monde suivant leur génie propre comme certaines savent si bien le faire, c'est peut-être rendre la vie plus vivable, plus belle, plus humaine.» Les femmes animent le monde, tel sera en effet le thème principal de la campagne œcuménique des œuvres d'entraide des Eglises de Suisse durant le temps de carême. Les femmes sont d'un apport inestimable, tant au Sud qu'au Nord, pour le développement de la solidarité, de la paix et des valeurs familiales. Forts de cette constatation, les promoteurs de la campagne 1994 espèrent attirer l'attention du public de Suisse sur ce que

vivent en profondeur les pays du tiers monde, sur l'importance et le fonctionnement (ou le dysfonctionnement?) des relations Nord-Sud dans le monde moderne, ainsi que sur le rôle que les femmes jouent, à tous les échelons, dans le développement de l'humanité.

Cette campagne permet de récolter des fonds pour soutenir quelque six cents projets de développement dans le Sud, ainsi que des actions en Suisse pour un commerce Nord-Sud plus équitable.

Elle sera lancée officiellement le 19 février prochain à la Heiliggeistkirche de Berne par Ruth Dreifuss, sœur Mary John Mananzan et Julia Esquivel, exilée guatémaltèque et rédactrice d'un journal œcuménique. Cette dernière donnera plusieurs conférences, notamment à l'Université de Neuchâtel le 18 février, au Club 44 de La Chaux-de-Fonds le 28 février et à la

cathédrale de Lausanne le 1^{er} mars. D'autres conférences données par des femmes venues du monde entier sont également prévues. La liste peut être obtenue, ainsi que du matériel et des documents, auprès de Pain pour le prochain (021) 646 30 77 et d'Action de carême (021) 617 88 81.

Dans le cadre de cette campagne, Femmes suisses a rencontré Mère Sofia, qui nous présente comment elle-même, à sa manière, anime le monde, notamment ce qu'elle pense du rôle des femmes dans l'Eglise. Dans le canton de Genève, s'associant à cette action, les Femmes pour la paix lancent une pétition «Pour le respect des droits de la femme» destinée à la présidence du 4^e Congrès mondial des femmes, qui se tiendra à Pékin en 1995. Des formules peuvent être demandées aux Femmes pour la paix, case postale 52, 1252 Meinier-GE.

(Voir article p. 7.)

Votations fédérales: la bataille du rail

Cinq sujets figurent à l'affiche des votations fédérales du 20 février. Ils s'inscrivent tous dans la définition d'une politique globale des transports.

Les Suissesses et Suisses qui se presseront dans les bureaux de vote lors du premier rendez-vous civique de 1994 se seront mués en experts de la politique des transports. Ils devront se prononcer sur l'initiative populaire fédérale des Alpes, l'introduction définitive de la vignette et de la taxe sur les poids lourds, l'octroi d'un mandat au Conseil fédéral pour qu'il conçoive une redevance sur les poids lourds plus écologique. Ils devront enfin décider du sort dévolu à la modification de la loi sur la navigation aérienne. Tous des sujets d'importance capitale pour une Suisse au cœur de l'Europe qui sert de plaque tournante pour les échanges nord-sud et est-ouest. Et qui, de plus, donnent lieu à une bataille idéologique entre partisans de la croissance économique et défenseurs du développement durable.

marché que le transport ferroviaire, continue d'évoluer sans autre correctif.

Car, force est de constater que le transport ferroviaire des marchandises ne cesse de diminuer: de 1990 à 1992, le trafic de transit nord-sud par le rail a perdu 6% de ses parts de marché, tandis que le trafic routier les augmentait de 32%, selon une étude du Litra, service d'information sur les transports publics. Et cela, alors que la Confédération subventionne, à raison de 100 millions de francs par an, le transport combiné (camions posés sur le train pour traverser le pays). Alors qu'elle consacre 1,2 milliard à l'aménagement de couloirs de ferroutage par le Saint-Gothard et le Lötschberg, conformément aux exigences de l'accord sur le transit conclu entre Berne et Bruxelles, pour le transit des quarante tonnes par la Suisse. Alors que le peuple suisse s'est clairement rangé derrière ses

rentabilité des NLFA. Elle s'oppose par ailleurs à tout projet de développement des axes routiers dans les Alpes.

Le peuple uranais, toutes tendances politiques confondues, a approuvé massivement une initiative cantonale d'un contenu semblable et s'est opposé tout aussi massivement aux NLFA, vu que la Confédération ne prévoyait pas de mesures contraignantes pour concrétiser le transfert du trafic de transit de la route sur le rail.

Le Conseil fédéral, soutenu par la majorité du Parlement, s'oppose à cette initiative, parce qu'il doute de son efficacité écologique, du fait que, se limitant au trafic de transit (2 millions de tonnes de marchandises en 1992), elle ne s'attaque pas au trafic intérieur, ni à celui d'import-export (24 millions de tonnes). Parce qu'il redoute les mesures de rétorsion des pays étrangers, craint qu'elle ne soit difficile à appliquer, vu les mesures de contrôle qu'il faudrait prendre aux frontières. Parce que, enfin, en ne concernant que la région des Alpes, elle crée des inégalités entre les régions, du fait que les populations riveraines des grands axes routiers de plaine sont elles aussi exposées à la pollution du trafic motorisé et qu'elle freinerait le développement économique et touristique de l'espace alpin.

Du côté des autorités fédérales et des partis bourgeois, l'initiative des Alpes doit être rejetée parce qu'elle entrave le développement économique. Du côté des écologistes et de la gauche, l'initiative des Alpes témoigne au contraire d'une volonté de concrétiser le développement durable et la croissance qualitative, préconisée par la Conférence de Rio sur l'environnement.

Taxes routières version modernisée

Instituées pour une durée de dix ans en 1984, la vignette autoroutière et la taxe sur les poids lourds doivent être, affirment d'une seule voix le Conseil fédéral et les Chambres, dotées d'un statut définitif et adaptées à l'évolution du coût de la vie.

La vignette à 30 francs a rapporté à la Confédération 201 millions de francs en 1992. La taxe forfaitaire sur les poids lourds a ramené en 1992 dans la caisse fédérale la somme de 136 millions. L'une et l'autre subiront une augmentation (vignette à 40 francs), mais, conformément au principe de la couverture des coûts par ceux qui les occasionnent, leur produit sera désormais



L'initiative sur les Alpes pose crûment le problème. En 1979, avant l'ouverture du tunnel routier du Saint-Gothard, quelque septante camions par jour s'essouffaient sur les virages en épingle à cheveu du col. Aujourd'hui, quelque 2500 poids lourds vrombissent quotidiennement sur les impressionnantes autoroutes construites dans les vallées étroites de la Reuss uranaise et de la Léventine tessinoise réunies par le tunnel routier de 15 km sous le sol du Saint-Gothard. Ils pourraient même être 6000 par jour au seuil de l'an 2000, selon une étude de l'Office fédéral de l'environnement, si le transport routier, plus flexible et meilleur

autorités, pour approuver au nom de l'intégration européenne, le 26 septembre 1992, selon un devis aux prix de 1989 de 14,9 milliards de francs, la construction des deux nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA), lesquelles devraient être ouvertes à la circulation entre 2005 et 2015.

L'initiative des Alpes, lancée en 1989 par des habitants des cantons alpins d'Uri, du Tessin, des Grisons et du Valais et appuyée par les milieux écologistes, veut introduire, dans un délai de dix ans après son acceptation, des mesures visant à mettre sur le rail tous les poids lourds transitant à travers la Suisse, dans le but d'assurer à long terme la

affecté en priorité aux routes et aux besoins des cantons dans ce domaine.

De plus, le Conseil fédéral souhaite obtenir du peuple souverain la compétence de transformer la taxe forfaitaire sur les poids lourds en une redevance plus écologique, qui ferait que les camions, remorques et autres autocars seraient taxés en fonction du kilométrage effectué et de leur consommation de carburant. Le prix des longs trajets devenant nettement plus cher, le recours au rail deviendrait alors plus attrayant. Les transporteurs routiers ayant tout avantage à éviter les trajets à vide, la route serait rendue aux automobilistes.

Musique d'avenir pour l'instant, parce que le Conseil fédéral lie expressément la modernisation de la redevance à la réalisation des projets de l'Union européenne.

Une nouvelle loi sur l'aviation

La loi fédérale sur la navigation aérienne a changé de nom en juin 1993. Devenue loi sur l'aviation, elle a introduit quelques innovations qui ont suscité, dans les milieux écologistes, le lancement d'un référendum.

De l'avis des autorités fédérales, cette loi a pour but d'assurer un développement de

l'aviation civile «maîtrisé et conforme aux exigences actuelles», par une accélération et une simplification des procédures et des subventions destinées à favoriser le trafic commercial régional et le perfectionnement des pilotes.

Elle donne compétence à l'Office fédéral de l'aviation civile de se prononcer souverainement sur tout projet de modernisation des installations aéroportuaires. Les cantons et les communes perdent le pouvoir de se prononcer, comme le leur conférait la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, sur ces projets. Ils ne sont plus qu'«entendus», au même titre que les associations écologistes et riverains concernés. Dans le souci de garantir de bonnes communications avec le reste du monde, l'intérêt public d'adapter aux besoins du trafic aérien, non seulement les trois aéroports internationaux, mais aussi les aérodromes régionaux (y compris les champs d'aviation et héliports), doit, de l'avis des autorités fédérales, primer sur les revendications des populations locales.

Les écologistes font valoir que le développement des trains à grande vitesse et des télécommunications pourrait réduire fortement la demande de trafic aérien. Sans compter que ce trafic est particulièrement vulnérable aux conflits internationaux et au

terrorisme. Selon une étude publiée en 1992 par l'Association transport et environnement, l'avion coûte plus cher et pollue davantage que le chemin de fer pour des distances inférieures à 600 km. Pour transporter des passagers entre Zurich et Sion ou Lugano, il consomme sept fois plus de carburant et émet quatre fois plus de substances polluantes que le train. Etrange, affirment-ils, que la loi sur l'aviation autorise le subventionnement à hauteur de 25% des projets liés au trafic aérien commercial régional, alors que simultanément, vu la crise des finances fédérales et le déficit des CFF, l'offre ferroviaire en trafic régional va baisser quantitativement et qualitativement, avant tout dans les régions périphériques, arc jurassien et massif alpin par exemple.

Les votations fédérales du 20 février ouvrent par ailleurs la discussion sur la vérité des coûts occasionnés par la route et par le rail. Difficile entreprise qui consiste à évaluer, en tenant compte des coûts environnementaux et sociaux, le prix réel payé par les usagers des différents modes de transport. Dans le but de démontrer, chiffres à l'appui, que les transports publics sont plus avantageux et plus respectueux de l'environnement à terme que le transport individuel. Affaire à suivre.

Anne-Marie Ley



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne met au concours pour son Département de chimie un poste de

professeur de génie biochimique/biotechnologie

Le candidat choisi devra développer un programme de recherche de très haut niveau international en génie biochimique et biotechnologie. Il doit avoir des compétences dans un des domaines suivants: ingénierie du métabolisme, développement des réacteurs et des techniques des procédés pour la culture des tissus et des cellules animales, surveillance en ligne et contrôle continu des procédés biochimiques, downstream processing, sécurité des procédés et des installations de production de protéines recombinantes. Les candidats doivent être fortement intéressés par l'enseignement du génie biochimique et de la biotechnologie à tous les niveaux universitaires. Le titulaire de ce poste sera rattaché à l'Institut de génie chimique de l'EPFL, mais coopérera étroitement avec le professeur de génétique moléculaire de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne, dont la chaire est mise au concours simultanément et dont les laboratoires seront situés dans le même complexe.

Les candidats, au bénéfice d'une forte expérience de la recherche, sont invités à demander le dossier relatif à ce poste au professeur J.-C. Badoux, président, EPFL, CE-Ecublens, CH-1015 Lausanne, et à faire acte de candidature d'ici le 1.4.94.



La Faculté des sciences met au concours un poste de

professeur ordinaire de génétique moléculaire

à l'Institut de biologie animale

Il sera responsable du groupe de génétique moléculaire et cellulaire du laboratoire commun à l'Université et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

Il coordonnera les activités d'enseignement et de recherche à l'interface génétique-biotechnologique et devra consacrer ses recherches à la génétique moléculaire de cellules animales: structure de gènes, expression génétique, transmission de signaux, «protein design».

Enseignements théoriques et pratiques, pré- et postgrade de génétique cellulaire et moléculaire, en français, en collaboration avec ses collègues de l'Institut de biologie animale.

Entrée en fonction: 1er septembre 1994 ou à convenir.

Candidature (avec C.V., copie des diplômes, liste des recommandations et des publications (copie des 3 plus importantes) à adresser, avant le **31 mars** 1994, au Doyen de la Faculté des sciences, Collège propédeutique, CH - 1015 Lausanne. Cahier des charges à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

Interview d'une femme qui ne mâche pas ses mots pour dénoncer l'exclusion dont sont victimes les femmes au sein des Eglises.

Mère Sofia n'est décidément pas une moniale comme les autres. Licenciée en psychologie et en théologie, cette femme orthodoxe de 47 ans parcourt les rues de Lausanne, depuis huit ans, à la recherche des déshérités. Sa mission: les aider ou les sauver. Sur sa tunique bleue où trône une croix orthodoxe, elle porte un Perfecto noir, écoute de la musique religieuse grâce à un Walkman qui ne la quitte pas et reçoit continuellement des appels sur son bip Air Call.

Dans la capitale vaudoise, tout le monde connaît Mère Sofia pour son engagement généreux, qui ne faiblit pas malgré sa mauvaise santé. En 1991, elle ouvre une unité d'accueil pour les adolescents qui souhaitent se réinsérer dans la société et pour les malades du sida. Mère Sofia tourne avec 30 000 francs par année, confiés par le canton. On s'en doute, tout n'est pas rose dans la vie de cette moniale. Elle souffre notamment de ne pouvoir exercer sa vocation de diacre. Une fonction que l'Eglise orthodoxe lui interdit, parce qu'elle est une femme. Mère Sofia enrage de subir la loi de ceux qu'elle appelle «les barbus» et crie haut et fort sa déception.

– Mère Sofia, la place des femmes au sein de l'Eglise vous tient à cœur. Etes-vous féministe?

– Ca dépend de ce qu'on entend par le terme féministe. S'il signifie se passer des hommes, non, je ne suis pas féministe. En revanche, je le suis s'il s'agit de faire avancer le statut et le rôle de la femme dans le monde.

J'appartiens à l'Eglise orthodoxe, une Eglise très masculine et très patriarcale. Les femmes de cette Eglise doivent montrer aux hommes le bien-fondé de ce qu'elles demandent. En aucun cas elles ne doivent les exclure. Les hommes ont écarté les femmes de l'Eglise pendant des siècles. Aujourd'hui, les femmes ne doivent pas adopter ce comportement.

– Comment jugez-vous le rôle dévolu actuellement aux femmes dans les Eglises catholique et orthodoxe?

– Plutôt que de parler du rôle de la femme dans l'Eglise, il convient de souligner l'absence de son rôle. L'Eglise catholique est rusée: elle donne des sucres aux femmes, en leur permettant de lire la Bible pendant l'office, par exemple. L'Eglise orthodoxe a le mérite de tenir un discours plus clair: elle ne leur laisse rien faire! Mais les femmes sont en train de s'organiser au sein des Eglises.

Celui que tout chrétien confesse, c'est le Christ. C'était l'homme qui a le plus aimé les femmes. Alors comment peut-on, deux mille ans après, évincer pareillement les

Mère Sofia dénonce:

«La papauté est une hérésie»



(Photo Hélène Tobler)

femmes de l'Eglise! C'est une attitude tellement antichristique. Au nom des apôtres, je me demande ce que les hommes d'Eglise font de certains textes – que j'appelle squattés – de la Bible. Ce sont, par exemple, des textes de l'Evangile de Marie, que l'on se garde bien de remettre dans la Bible, alors qu'ils devraient faire partie des Canons de celle-ci. Dans la même logique, pourquoi avoir pris Matthieu, et pas Thomas. L'Evangile de Jean, et pas celui de Pierre. Thomas parle beaucoup du Sauveur et du rôle crucial de Marie-Madeleine. C'est important. Pour moi, Marie-Madeleine est une apôtre au même titre que Pierre, Jean, Jacques, etc. Par les choix des textes effectués, on voit bien qu'il s'agit d'une histoire d'hommes. Or, il faut arrêter de faire de la Bible un bastion masculin. Hommes et femmes devraient revoir la Bible ensemble, et faire en

sorte qu'elle ne comporte pas de connotation masculine ni féminine, mais qu'elle retrouve une signification universelle. Les femmes demandent aujourd'hui qu'on réactualise la Bible. Les Eglises romaine et orthodoxe, en refusant l'apport des femmes, se sont amputées d'une richesse inestimable.

– A part l'exclusion des femmes, voyez-vous d'autres conséquences à une interprétation uniquement masculine de la Bible?

– Oui. Au VI^e siècle après Jésus-Christ, saint Jérôme a fait une interprétation terrible d'une phrase de la Bible, sur laquelle toute l'Eglise romaine d'aujourd'hui est bâtie: «Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.» Mais le texte grec dit: «Tu es un petit caillou, et sur ta foi, qui est semblable à un rocher, je bâtirai mon Eglise.»

C'est sur la foi que le Christ a bâti son Eglise, pas sur un homme. Ainsi, Jérôme a établi un regard purement humain sur un acte de foi, un mystère divin. De cette interprétation erronée sont sorties une succession d'hérésies, dont la papauté. Ainsi, lorsque l'on dit que le Pape représente le vicairé du Christ sur terre, excusez-moi, mais ça frôle plus que l'hérésie. Quant à l'infailibilité du Pape, alors franchement... ça signifie qu'on conteste la toute-puissance de Dieu. Je conteste donc le principe de la papauté.

- Comment définir l'absence du rôle de la femme dans l'Eglise?

- Elle se trouve au niveau sacerdotal. De nombreuses femmes ont la vocation sacerdotale. Servir à l'autel, servir le Christ. Ça n'a pas de sens de réserver le service aux seuls hommes, parce que c'est une vocation. Vocation vient du verbe latin *vocare*, qui veut dire appel. On n'a pas à discuter un appel. Si une femme est appelée au sacerdoce, je ne vois pas de quel droit les hommes se mettent en travers de cette vocation. Si l'on croit que la vocation est un appel de Dieu, on ne doit pas lui mettre un sexe.

- L'Eglise justifie son refus de laisser la femme exercer le sacerdoce sous prétexte que Jésus avait choisi uniquement des hommes pour apôtres.

- Il faut considérer le contexte socio-culturel de l'époque. Celles qui servaient étaient des femmes. Vous imaginez-vous une eucharistie où le Christ dit à toutes les femmes de sortir? Alors qu'en général, il les faisait rester. Lorsque certains prêtres orthodoxes prétendent exclure les femmes du fait qu'elles n'étaient pas présentes à la Sainte Cène, je leur réponds: d'abord, vous n'y étiez pas. Ensuite, si vous êtes honnêtes intellectuellement, vous devez prendre en compte les aspects socio-culturels de l'époque. En effet, puisque les femmes servaient, il est impensable qu'elle n'aient pas été présentes, et si l'on prend en compte l'attitude du Christ envers les femmes, c'est impensable doublement. Le Christ était toujours entouré de femmes, même dans des lieux où celles-ci étaient généralement interdites d'accès.

Si l'Eglise ne laisse pas la place à des vocations de femmes, elle est en voie de disparition, au sens temporel du terme. Mais l'entrée des femmes dans l'Eglise pourrait apporter un renouveau. Je parle de femmes bien dans leur tête, qui ne reproduisent pas les stéréotypes des hommes.

- Vous-même aspirez au sacerdoce. L'orthodoxie interdit ce ministère aux femmes. Comment vivez-vous cette situation au sein de votre Eglise?

- Je souffre beaucoup du fait que l'orthodoxie ne reconnaisse pas aux femmes le droit de jouer le même rôle que les hommes au sein de l'Eglise. Une richesse manque. A titre personnel, je fais avec, et ça ne joue pas un grand rôle dans mon ministère d'aumônière de rue. Mais dans l'Eglise même, ça joue un très grand rôle.

On parle beaucoup des droits de l'homme, mais c'est invraisemblable que jamais on ne se soit préoccupé des droits de la femme dans sa propre Eglise! Dans la religion orthodoxe, la parole de la femme est totalement occultée. En tant que théologienne, je ne peux même pas donner une homélie au sein de mon Eglise! C'est un non-sens! J'ai autant de connaissances qu'un théologien. Je suis autant à même que lui d'interpréter une Bible et les Saintes Ecritures. Parce que je suis une femme, je ne peux pas. Les droits de la femme sont bafoués tant dans l'Eglise catholique que dans l'Eglise orthodoxe. Seule nuance: comme je l'ai dit plus haut, l'Eglise catholique offre des compensations. Les femmes peuvent lire et distribuer la communion. Elles se disent alors qu'elles ont un rôle et les évêques ont la paix pendant un moment.

- Vous souffrez de votre situation dans l'Eglise. Cela ne vous a jamais poussée à envisager de changer d'Eglise? D'entrer dans l'Eglise anglicane, par exemple, qui permet aux femmes d'exercer le sacerdoce?

- Tout d'abord, je tiens à saluer cette Eglise qui a eu le courage de dire: l'exclusion, ça suffit! Pourtant, l'Eglise anglicane est tout aussi vieille que l'Eglise romaine. En fait, elle est une dissidence de Rome.

Pourquoi n'ai-je pas quitté mon Eglise? J'aime la richesse de l'orthodoxie. La manière de prier et de louer Dieu sont justes, à mon avis. Il n'y a pas de déviances. Toute la liturgie est basée sur des passages bibliques et il n'y a pas de déformation. Cet aspect me manquerait dans les autres confessions.

Mais en tant que ministre d'Eglise, j'aurais la tentation d'aller chez les anglicans. Je le ferai peut-être. Je m'interroge à ce sujet actuellement. Si le concile panorthodoxe, qui se déroulera de 1994 à 1996, ne rétablit pas à nouveau l'ordination de la femme diacre dans l'Eglise - car j'ai plutôt une vocation de diacre - alors je quitterai l'Eglise. J'irai voir mon évêque, Son Eminence Métropolitain Damaskinos, que j'aime beaucoup, et je lui expliquerai mes raisons. Mais j'ai confiance dans la sagesse de mon Eglise.

Il faut servir l'Eglise globalement, et pas à moitié. Moi, je suis diacre dans la rue, mais mon ministère s'arrête aux portes de l'Eglise. Il faut être solide psychologiquement et spirituellement pour tenir dans une Eglise comme la mienne.

- L'Eglise catholique n'a rien à envier à sa sœur orthodoxe en matière d'exclusion des femmes. Comment jugez-vous l'attitude de Jean-Paul II vis-à-vis de ces dernières?

- Jean-Paul II, par sa pensée polonaise, par sa situation socio-culturelle et psychologique, fait totalement reculer l'Eglise. L'image qu'il a de la femme est extrêmement pauvre. A mon avis, il n'a pas compris le rôle des femmes. Ce qu'il dit sur elles est un scandale. Je souhaiterais qu'il porte un regard plus historique sur le rôle de la mère de Dieu. Il ne voit pas en elle le

Tabernacle. Il fait une confusion du rôle historique de Marie, mère de Dieu. Le pape a une vision bêtifiante de Marie.

- Quel est, selon vous, le vrai rôle de Marie?

- Marie a un rôle indispensable à l'Eglise chrétienne. Cette dernière ne serait pas là si la mère du Christ n'avait pas existé. On ne peut cantonner Marie à un second rôle inintelligent. Pour comprendre son importance, il faut lire le Magnificat. Marie était une grande prophétesse, elle représente l'union entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Quand une femme tient une telle place, on n'a pas le droit de la bêtifier comme le fait Jean-Paul II. Ce pape l'idolâtre trop. Il tient en fait un discours sexiste. L'Eglise de Rome donne un rôle de maman à la femme et occulte celui de prophétesse. Marie était une théologienne. De plus, le pape méconnaît son libre-arbitre. Elle aurait pu dire non à l'ange Gabriel qui lui demandait d'être la mère du Christ. Ça devrait nous faire réfléchir sur le rôle déterminant de Marie. Les protestants l'ont piétinée, les catholiques l'ont bêtifiée. Seule l'orthodoxie a reconnu à Marie son vrai rôle. Mais au-delà d'elle, il n'y a pas d'autre femme.

- L'entrée des femmes dans l'Eglise dépend beaucoup de la bonne volonté des hommes qui tiennent les rênes de l'institution. Quels moyens concrets les femmes ont-elles à disposition pour imposer leur point de vue.

- Les femmes peuvent tenter de s'imposer de deux façons. La première, c'est de désinvestir l'Eglise et de partir. C'est un acte qui peut être très pédagogique: quitter, c'est créer le vide, le manque. Tant qu'elles sont là, les hommes ne comprendront pas ce que les femmes apportent.

La seconde manière, c'est de dire: maintenant, ça suffit. Et de prendre la place *de facto*. Personnellement, je suis pour la manière pédagogique. Ça fait des années que les femmes cherchent à se faire entendre et qu'elles se battent. Alors, qu'elles fassent comme les anglicanes il y a quelques années. Toute une communauté de femmes avait déserté l'église. Quant j'étudiais à Oxford, on voyait des églises entières dans lesquelles il n'y avait pratiquement plus que des hommes. C'est une manière de dire à ceux-ci: jusqu'à quand allez-vous ignorer notre place? Il faut aussi aller aux congrès, dans les places clés de l'Eglise, se faire entendre à tous les échelons de celle-ci.

- Si les femmes devaient accéder à un rôle digne de ce nom au sein de l'Eglise, comment l'envisageriez-vous?

- Je souhaiterais avant tout qu'elles ne reproduisent pas les stéréotypes masculins. Qu'elles construisent une Eglise ouverte, qu'elles effacent toutes les hiérarchies et les distinctions entre le clergé et la laïcité. Elles devraient aussi veiller à faire disparaître les fastes, qui sont de l'argent gaspillé, et aller dans le monde pour appliquer l'Evangile du Christ. **Patricia Briel**